



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Conseil d'administration du 8 décembre 2021

Délibération n° 475 relative au dispositif de maîtrise des risques budgétaires et comptables

Vu l'article 47-2 de la Constitution,

Vu les articles 57 et 215 du décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

Vu l'arrêté d'application du décret relatif à la gestion budgétaire et comptable publique du 17 décembre 2015,

Le Conseil d'administration du Crous de Reims vote l'adoption du dispositif de maîtrise des risques budgétaires et comptables de l'établissement tel que présenté en annexe.

Pour : UNANIMITÉ

Contre : 0

Abstention : 0

Fait à Reims, le 8 décembre 2021

La Présidente du Conseil d'administration

Fabienne BLAISE